

Solere/IFC

Une réponse sur-mesure et un partenaire au quotidien

La solution Solere/IFC vous permet de financer votre engagement de manière efficace et dans un cadre fiscal avantageux.

Les avantages de l'offre

- Je bénéficie d'une solution souple et sur mesure grâce à une étude approfondie et régulière, et un plan de financement adapté aux capacités financières de l'entreprise.
- J'optimise fiscalement les versements : les cotisations sont déductibles du bénéfice imposable, les revenus financiers ne sont pas soumis à l'impôt sur les sociétés.
- Je choisis mon mode de gestion : je bénéficie d'une gestion financière performante qui associe un support en euros et des supports en unités de compte.
- Je bénéficie de l'accompagnement personnalisé d'un interlocuteur AXA.

Comme vous, votre Interlocuteur AXA est un entrepreneur

Chaque jour, à vos côtés, il vous accompagne dans vos projets. Il effectue des diagnostics personnalisés et vous soumet les solutions les plus adaptées pour couvrir vos besoins et vous permettre d'atteindre vos objectifs.

Demandez une étude

Pour évaluer vos besoins en matière d'IFC, en savoir plus sur la solution Solere/IFC, contactez votre Interlocuteur AXA.



Votre Interlocuteur AXA dûment habilité est à votre disposition pour vous présenter les solutions de Retraite Entreprise.



Votre Interlocuteur AXA, partenaire naturel de votre entreprise.

Votre Interlocuteur AXA est le spécialiste des assurances de l'entreprise. Disponible et proche de vous, il connaît les spécificités de votre activité. Il est à l'écoute des évolutions de votre entreprise sur les plans matériel, financier et humain. Il s'appuie sur l'expertise des équipes AXA et il dispose d'une large palette de garanties et de services pour répondre à l'ensemble de vos besoins.

Dès aujourd'hui, découvrez avec nous
« Les Solutions AXA Entreprises »

Protéger votre Activité
Animer vos Hommes
Retraite Entreprise

Épargne Salariale
Santé-Prévoyance Entreprise
Dépendance Entreprise

epargneretraiteentreprise.axa.fr

AXA France Vie, S.A. au capital de 487 725 073,50 € - 310 499 959 R.C.S. Paris - AXA Assurances Vie Mutuelle, Société d'assurance mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes, Siren 353 457 245 - Sièges sociaux : 26, rue Drouot, 75009 Paris - Entreprises régies par le Code des Assurances. AXA Investment Managers Paris, Société Anonyme au capital de 1 384 380 € - Siren : 353 534 506 RCS Nanterre - Siège social : Cœur Défense - Tour B La Défense 4, 100, esplanade du Général de Gaulle 92932 Paris La Défense Cedex

réinventons /
les solutions Entreprises



Indemnités de Fin Carrière / TPE-PME

Comment j'ai fait d'une contrainte un atout pour mon entreprise...



SOLERE / IFC
Anticiper pour mieux gérer

réinventons /
les solutions Entreprises



Ref : 963 053 06 2011 - SGI - Crédits photos : Getty Images - Document non contractuel.

Indemnités de Fin de Carrière Quelles obligations pour les entreprises ?

Toute entreprise est tenue de verser au salarié qui part à la retraite une indemnité minimum appelée « indemnité de fin de carrière ». Cette somme à verser peut représenter une sortie de trésorerie importante pour l'entreprise : départs de masse, salariés avec une ancienneté importante...

Cette indemnité de fin de carrière (IFC) représente en moyenne entre 2 et 6 mois du dernier salaire, voire beaucoup plus dans certains cas.

Le montant des IFC est généralement prévu dans la convention collective à laquelle est rattachée l'entreprise.

Qu'est ce qu'un contrat IFC ?

C'est un contrat d'assurance dédié au financement des indemnités de fin de carrière des salariés de l'entreprise. Un Fonds Collectif est alimenté par des versements de l'entreprise, et est débité du montant des indemnités versées à l'occasion du départ en retraite d'un salarié, dans la limite de son montant.

Le montant légal des IFC

Lorsqu'il s'agit d'un départ volontaire du salarié à l'âge de la retraite

Ancienneté	Indemnité
Après 10 ans	0,50 mois de salaire
Après 15 ans	1 mois de salaire
Après 20 ans	1,5 mois de salaire
Après 30 ans	2 mois de salaire

Lorsqu'il s'agit d'un départ à l'initiative de l'employeur

Ancienneté	Indemnité
Inférieure à 10 ans	1/5 ^{ème} de mois de salaire par année d'ancienneté dans l'entreprise
Supérieure à 10 ans	1/5 ^{ème} de mois de salaire par année d'ancienneté dans l'entreprise + 2/15 ^{ème} par année d'ancienneté au-delà de 10 ans



Avec Solere/IFC Je dispose d'une solution simple et adaptée pour préparer l'avenir

Solere/IFC, c'est pour moi l'opportunité de transformer une contrainte légale en un véritable avantage financier, fiscal et patrimonial.

Je maîtrise mon passif social grâce à une étude personnalisée

Sur la base des informations transmises sur mes salariés (date de naissance, ancienneté, salaire...), mon interlocuteur AXA réalise une étude sur mesure. Régulièrement, je peux demander une réévaluation du montant de mon engagement.

Je suis accompagné dans l'optimisation de mon investissement financier

En fonction de la situation de mon entreprise, mon interlocuteur AXA me propose :

- Un plan de financement
- Et une solution d'investissement

Je peux modifier ces choix à tout moment.

Le passif social, une dette à provisionner

Les indemnités de fin de carrière que je devrai probablement verser à chacun de mes salariés représentent une part importante du passif social de mon entreprise. C'est en additionnant ces indemnités que j'obtiens mon engagement total.

Dans un même contrat, une gestion globale

Cumulez les avantages financiers et fiscaux en externalisant également les indemnités de licenciement. Vous pourrez ainsi bénéficier d'une simplification de la gestion de votre contrat.

Principale différence avec un contrat IFC classique, le contrat IFC IL sera soumis à la taxe sur les conventions d'assurance de 9 %.



Je profite d'un environnement fiscal avantageux

• Mes versements sont déductibles du résultat imposable de l'exercice → j'ai donc une enveloppe fiscale disponible que je peux alimenter à mon rythme comme je le souhaite (dans la limite de mon engagement).

• Les performances générées par les supports financiers, ne sont pas soumis à l'impôt sur les sociétés.

Je développe la valeur patrimoniale de mon entreprise

En cas de cession ou de fusion, mon entreprise est valorisée : le montant des indemnités futures est déjà provisionné.

Avec Solere/IFC Mes versements bénéficient d'une gestion financière performante

Je choisis en toute liberté la gestion financière de mon contrat IFC.

Deux options de gestion :

1. La gestion orientée

Adaptée à la situation de mon entreprise, elle s'appuie sur une répartition euros/unités de compte déterminée en fonction des futurs départs en retraite.

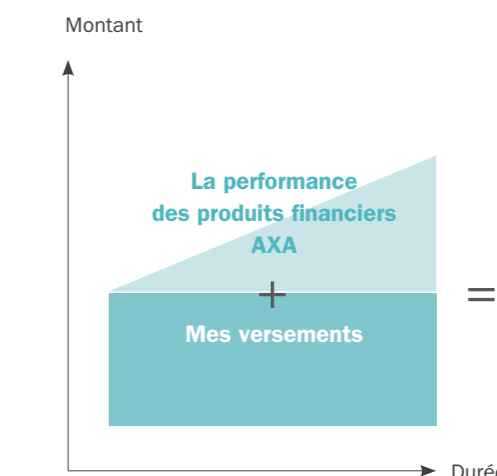
2. La gestion à la carte

Je choisis la répartition de l'épargne entre les différents supports proposés. Je garde toujours la maîtrise de mon investissement. Dans tous les cas je bénéficie d'une gamme de supports financiers performants.

■ A retenir :

Les versements sont à la charge exclusive de l'entreprise.

Je valorise mes versements pour atteindre au plus vite le montant de mon engagement.



LES SUPPORTS FINANCIERS

Un fonds en euros (dédié aux engagements de Retraite Collectives du Groupe AXA)
• Actif Général Retraite (AGR)

Un fonds avec une garantie de capital pour sécuriser l'investissement euros/unités de compte

• AXA Protect : vous captez la performance des marchés en vous assurant un maximum de sécurité : 90 % de votre capital investi garanti quoiqu'il arrive

Quatre fonds en unités de compte (monétaires, obligations, actions...)

- AXA WF Framlington Europe,
- AXA WF Framlington Human Capital,
- AXA WF Euro Credit Short Duration,
- AXA WF Euro 5-7



L'expertise AXA IM

La performance de votre investissement s'appuie sur l'expertise financière d'AXA Investment Managers, l'un des plus importants gérants d'actifs européens, 9^e au niveau mondial.